



... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Juillet 2024



Le mot du maire

Nancrassiennes, Nancrassiens, chers amis,

Après un automne-hiver extrêmement pluvieux, un printemps guère plus clément, voilà enfin arrivé l'été avec quelques timides journées chaudes et ensoleillées.

L'été est synonyme de vacances, de sorties, de rencontres et de convivialité.

À ce sujet, n'hésitez pas à venir partager votre soirée du 27 juillet avec nous, dans le parc de la mairie, pour le traditionnel repas champêtre organisé par la municipalité. Votre présence à nos côtés nous fera le plus grand plaisir, n'hésitez pas à vous inscrire.

Ce début d'été fut marqué par trois respirations démocratiques intenses pour notre nation. Si mon droit de réserve m'oblige à ne pas commenter les résultats de ces différents scrutins, je souhaitais pour autant vous remercier pour votre mobilisation citoyenne toujours un peu au-dessus de la moyenne nationale. Ces moments sont toujours pour moi des instants privilégiés pour vous rencontrer.

Maintenant, un nouveau gouvernement devra être désigné avec déjà le tracas de création d'une majorité puisque aucun groupe politique n'a obtenu la majorité absolue.

En attendant, dans les prochains jours, auront lieux les Jeux olympiques, un peu partout dans le pays. Durant cet événement mondial, notre pays va être sous les projecteurs. Nancras sera également présent à l'occasion de ces jeux, non pas par la présence d'athlètes nancrassiens mais par celle des enfants de notre école qui, le 2 septembre prochain, assisteront aux épreuves d'athlétisme para-olympique. Ce très beau projet mené par nos institutrices restera gravé dans la mémoire de nos chers enfants.

Côté travaux, cet été va être quasi entièrement consacré à la mise en peinture du groupe scolaire. C'est un chantier d'envergure, confié à notre équipe technique sur laquelle nous pouvons toujours compter dans ses différentes missions.

Enfin, une fois encore, la déception est de mise concernant les travaux de réfection de la rue de l'Aunis. On nous annonce, à nouveau, un report de l'opération du Département pour raison budgétaire !!!

Cela fait maintenant plus de 10 ans que l'on nous promet, d'année en année, que notre projet va être inscrit dans les priorités départementales mais rien n'y fait ...

Suite en page 3.

Samedi 27 juillet
REPAS CHAMPÊTRE
 Parc de la mairie de Nancras
 À 20h (Ouverture des portes à 19h30)

MENU
 Apéritif
 Melon - jambon de pays
 Rôti de bœuf et
 Jambon à la broche
 Mojhettes - chips
 Fromage - salade
 Dessert - café

ANIMATION
 RHYTHMIC MUSIC

TARIFS (boissons comprises)
 Adultes : 25 €
 Enfants de 4 à 12 ans : 10 €
 Enfants de - de 4 ans : gratuit

RÉSERVATIONS (avant le 23 juillet)
 Boulangerie et mairie de Nancras
 Renseignements :
 05 46 94 70 75 - mairie@nancras.fr

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
 Telephone : 05 46 94 70 75
 Courriel : mairie@nancras.fr
 Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :
 lundi de 13h30 à 18h30
 mardi de 14h00 à 18h00
 mercredi de 09h00 à 12h30
 vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des conseils municipaux ainsi que les délibérations sont sur le site internet www.nancras.fr à la rubrique « La mairie » et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 15/04/2024

Affectation du résultat 2023- budget annexe locaux commerciaux

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe Locaux Commerciaux les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 27 584,86€
- Report en section d'investissement (001 en recettes) : 46 856,44€

Vote du budget primitif 2024- budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 38 076,82€ et en section d'investissement à 57 206,44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Affectation du résultat 2023- budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 652 381,43€
- Report en section d'investissement (001 en dépenses) : 40 122,52€
- Affectation en réserves (recettes d'investissement, article 1068) : 15 907,55€

Vote du taux des impôts locaux

M. le Maire fait savoir que traditionnellement les taux des impôts locaux sont augmentés de 1 % chaque année. La commission des finances s'est réunie et propose une augmentation des taux de 1 % de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation qui ne concerne que les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 de la manière suivante:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,52% (40,12% en 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,82% (52,30% en 2023)
- Taxe d'habitation : 9,44 % (9,35 % en 2023)

Vote du budget primitif 2024-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 187 804,14€ et en section d'investissement à 491 840,88€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2024 du budget principal.

Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser des subventions de la manière suivante :

- Institut Bergonie : 50,00 €
- ADMR : 50,00 €
- Saujon solidarité : 260 €
- Anciens combattants saintais : 50€
- Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers : 50€

Répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux

D'un commun accord avec les autres Communes, la répartition des dépenses de fournitures scolaires est la suivante :

43 enfants de la Commune de NANCRAS sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

- 770€ seront versés à la Commune de BALANZAC
- 550 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAS recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 715€ de la Commune de BALANZAC
- 1 485 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition.

Avancement de grade Brigadier-chef principal

Un agent est éligible à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les frais supplémentaires engendrés.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la création d'un poste de brigadier chef principal au 01er juillet 2024.

Le mot du maire (suite)

... Pas même les engagements de notre Conseiller départemental, M. Alexandre Schneider, présent lors des vœux à Nancras, et ceux des services des infrastructures de Marennes. **Va-t-il falloir attendre qu'un enfant se fasse renverser à la sortie des classes pour que nos décideurs reconnaissent enfin et sérieusement, le côté structurant et sécuritaire de notre projet ?** Je pense certainement mettre en place une pétition citoyenne à la rentrée de septembre à ce sujet.

Concernant notre projet conjoint de réfection du parvis de la mairie, là également, le retour des demandes de subvention nous laisse un peu amer puisque sur un potentiel espéré de 144.000 €, nous n'aurons finalement qu'environ 83.000 € pour raison budgétaire. Même si je comprends très bien la situation financière extrêmement délicate dans laquelle nous vivons, **je pose la question de pourquoi créer de l'espoir si c'est pour générer de la frustration !!!**

Quoiqu'il en soit, soyez assurés que l'équipe municipale et moi-même restons mobilisés pour faire avancer nos projets.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

David RAFFÉ, Maire de Nancras

Conseil municipal du 15/04/2024 (suite)

Travaux de rénovation local de boucherie : désignation des entrepreneurs

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la rénovation du local de boucherie, il s'agit de :

- SARL Dominique BERNARD : travaux de couverture : 4 736€ HT soit 5 683,20€ TTC
- SARL Dominique BERNARD : travaux de couverture : 3 227,70€ soit 3 873,24€ TTC
- PARTHENAY MENUISERIE 17: travaux de menuiserie : 2653,48€HT soit 3 976,49€ TTC
- ROYAL ELEC : travaux d'électricité : 6022,98€ HT soit 7 227,58€ TTC
- BERTON: fourniture de panneaux d'isolation : 4309,36€ HT soit 5 171,23 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 20 949,52€ HT soit 25 139,42€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis susmentionnés.

Travaux de rénovation local de boucherie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation du local de boucherie sont subventionnables à hauteur de 45 % du montant HT des travaux par le Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 9 427,28€ auprès du Département.

Installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique que le restaurant scolaire est actuellement équipé de radiateurs électriques et que cela est très énergivore. Afin de réduire la facture de consommation électrique, il présente le devis d'Antenne 17 d'un montant de 7 358,80€ HT soit 8 830,56€ TTC pour l'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis d'Antenne 17 d'un montant de 8 830,56€ TTC.

Installation d'une climatisation réversible : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

L'installation d'une climatisation réversible est subventionnable par le Département à hauteur de 35 % du montant HT.

A l'unanimité, le Conseil décide de solliciter le Département pour solliciter une subvention de 2 575,58€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce qu'un nouveau défibrillateur est installé sur le mur de l'Église.
- Il est confirmé qu'une classe ferme à l'école de Sablonceaux
- Il est prévu de repeindre les façades des locaux scolaires cet été. Le devis de fourniture de peinture s'élève à plus de 7 000€ HT.
- M POULARD Olivier signale qu'un ralentisseur s'enfonce rue du Colombier.

Conseil municipal du 18/06/2024

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- éclairage bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur
- création de WC-lot électricité- bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité

Projet éolien des Rouches : avis sur le projet suite à enquête publique

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte.

Suite en page 4

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme. Il ajoute qu'ils ont été destinataires d'une présentation synthétique du projet élaborée par la société WPD.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique relative au projet éolien des Rouches. Le projet, porté par la société WPD, est constitué de trois éoliennes, d'une hauteur maximale de 200m et d'une puissance de 9 à 15 MW.

La Commune de Nancras, étant une commune limitrophe, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet. Il s'ensuit un débat sur la légitimité d'implanter des éoliennes dans ce secteur étant donné que des habitations se situent à 600m d'une part. D'autre part, certains membres s'interrogent sur le nombre d'éoliennes qui paraît faible pour être bénéfique à l'environnement.

D'autres soulignent qu'il est nécessaire d'implanter des éoliennes afin de compléter l'énergie nucléaire.

De plus, La Commune de Nancras est directement impliquée par les travaux qui vont s'ensuivre. En effet, les voiries communales seront empruntées par des convois exceptionnels. Aussi, le territoire sera traversé par une ligne électrique enfouie. Il est à craindre l'état des routes à l'issue de ces travaux.

Beaucoup s'interrogent sur la santé humaine et animale et sur une possible désertification à proximité des éoliennes. Il est souligné qu'il n'y aura pas de retombées économiques pour la Commune de Nancras.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il ajoute qu'il n'y participera pas car il est propriétaire de parcelles impliquées dans le projet.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : 3 pour et 5 contre. Compte tenu desdits, le conseil municipal émet, à la majorité des votants, un avis défavorable au projet éolien des Rouches.

Repas champêtre : fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la date du traditionnel repas champêtre le samedi 27 juillet 2024. Ils décident de reconduire les tarifs de l'année dernière, à savoir 25€ pour les adultes et 10€ pour les enfants (de 4 à 12 ans.)

A cette occasion, l'affiche du repas champêtre est présentée par Madame Christine Entem.

Madame Merlaud Sonia sera désignée comme régisseuse suppléante.

Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture du centre Leclerc d'un montant de 90€ TTC pour la réservation d'une remorque frigorifique pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par M. GRANDE Gilles, 3ème adjoint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur GRANDE Gilles, d'un montant de 90€ TTC.

Allée des Outardes : Devis pour l'écoulement des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique qu'il a été constaté que les eaux pluviales s'accumulaient Allée des Outardes en cas de fortes précipitations.

Afin d'y remédier, il présente un devis de la SARL Papin d'un montant de 1 545,28€ HT soit 1 854,34€ TTC.

Il ajoute que le même phénomène se produit impasse de la Justice. Un nouveau devis sera demandé.

A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la SARL Papin. Il ajoute que les travaux devront se faire rapidement.

Décision modificative n°1 : budget principal

Monsieur le Maire propose d'intégrer le devis de l'entreprise Papin de 1 854,34€ TTC dans la décision modificative n°1. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal.

Location de la salle de la Sellerie à un professeur de sport de la salle La Rochelaise

Une professeur de danse orientale exerçant à la Salle La Rochelaise à Nancras souhaiterait louer la salle de la Sellerie, le jeudi ou le vendredi soir, au cas où La Rochelaise serait vendue. Celle-ci aimerait continuer à dispenser ses cours sur Nancras.

Étant donné qu'il y a le Relais des Assistantes Maternelles le vendredi matin et que la salle est proposée à la location les week-ends, cela engendrerait des problèmes pour le ménage. Il est souligné également, que d'autres professeurs de la salle La Rochelaise pourraient également demander à louer la salle en cas d'acceptation. Cela créerait des soucis de logistique.

Il en est de même pour la salle des Halles, qui est déjà partagée entre le Foyer Rural, le SIVOS Seudre Saintonge, l'école et la Tribu de Nava.

Par une abstention et huit contre, le Conseil, refuse de louer la salle de la Sellerie pour des cours de danse.

Instauration d'un droit de place marché Place de l'Église

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il a été décidé d'instaurer un droit de place de 40€ mensuel au camion-pizzas Pizzolive17.

Le commerce ambulancier « La Cocotte » se rend sur la Commune de Nancras le vendredi matin et bénéficie d'un branchement électrique.

Monsieur le Maire propose une délibération d'ordre général instaurant un droit de place de 40€ mensuel pour tous commerces ambulants demandant un branchement électrique afin d'exercer son activité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide instaurer un droit de place de 40€ mensuel pour tous commerces ambulants demandant un branchement électrique afin d'exercer son activité.

Information sur les travaux de la rue de l'Aunis

Monsieur le Maire lit un e-mail envoyé par le Conseil Départemental :

« Bien que l'attribution de l'appel d'offres soit en cours, compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le Département de la Charente Maritime pour l'année 2024, j'ai le regret de vous informer que le projet de la rue de l'Aunis, RD 117, n'a pas été retenu lors de l'arbitrage du budget 2024. Ce projet sera à nouveau présenté à l'arbitrage au titre du budget 2025 et nous espérons pouvoir y apporter une réponse favorable en temps voulu. »

Il ajoute que le conseiller départemental s'était engagé à la réalisation de ces travaux.

Mme Merlaud Sonia interpelle sur le fait que les travaux deviennent urgents car la route est en mauvais état.

Concernant le parvis de la Mairie, Monsieur le Maire informe sur l'avancement des dossiers de demande de subvention, à savoir :

- la DETR pour un montant de 66 852,24€ a été accepté
- la DSIL a été refusée
- le Conseil Départemental alloue une subvention de 25 000€.

L'agence de l'Eau Adour Garonne et le ministère pour le Fonds vert n'ont pas encore répondu.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural

Il s'agit de modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER.

Éclairage bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Royal Elec pour l'éclairage extérieur des bâtiments dans le parc de la mairie et de la grande salle. Le montant est de 7 798,92€ TTC.

Celui-ci souhaite que les travaux soient effectués avant le repas champêtre du 27 juillet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de 7 798,92€ TTC de l'entreprise Royal Elec.

Création de WC -lot électricité- bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire présente le devis Royal Elec, pour le lot électricité, pour la création de WC dans les bâtiments du parc de la Mairie. Celui-ci est de 5 021,03€ TTC. Monsieur Durand Lionel se charge d'appeler l'entreprise afin d'avoir une remise de 5 %. Les travaux seraient prévus pour le mois de septembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Royal Elec pour le lot électricité pour la création de sanitaires dans les bâtiments du parc de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux à la boucherie ont été réalisés dans les délais. Il est souligné le bon travail des agents techniques.

Il y a eu des dépassements de budget avec notamment l'intervention du plombier, Monsieur Gros Rodophe, pour la reprise de zinc et le déplacement du lave-mains. L'entreprise Royal Elec a fait également un avenant de 1 529,21€ TTC pour des travaux supplémentaires.

- des panneaux grillagés seront installés tout le long de l'école pour refaire la clôture. Sur demande de la directrice, le portail sera occulté.

- des devis ont été demandés pour la création de panneaux « Solange Clerfeuille » afin de nommer l'école.

- Un rendez-vous a eu lieu avec une commerciale de Transgourmet. Les menus de cantine seront élaborés plus en avance qu'actuellement et conjointement avec la responsable de cantine. Transgourmet prévoit une hausse de 3 % de ses tarifs. Une révision du tarif du repas à la cantine devient nécessaire.

- Le locataire de l'appartement 2 au dessus de la Mairie est parti. Des travaux de rénovation du logement seront faits avant la prochaine location.

- Monsieur le Maire annonce que la demande de M. Favre Dominique de prendre en charge les frais de construction de sa clôture en échange des 2 places de parking figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil .

- Monsieur Poulard Olivier signale que des pavés sont arrachés le long de la rue d'Oléron. Il signale également que l'éclairage public s'allume à 22h pour s'éteindre à 22h30. De plus, il informe que de nombreuses haies débordent sur le domaine public et demande qu'un point soit fait avec la policière municipale.

INFORMATIONS COMMUNALES :



Bibliothèque municipale

Pendant les vacances, la bibliothèque sera **ouverte uniquement le vendredi de 16h30 à 18h30.**

Elle sera fermée du 1er au 22 août inclus.

N'hésitez pas à venir y faire un tour, à y envoyer vos enfants. Un justificatif de domicile suffit pour s'inscrire. Le prêt de livres est gratuit.

Grâce à la Bibliothèque départementale de prêt, le stock de livres est régulièrement renouvelé. Vous pouvez aussi commander les ouvrages que vous souhaitez lire.

Nous vous souhaitons un bel été !



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, en présence des élus, d'anciens combattants, dont les porte-drapeaux nancrassiens Messieurs Yves Besson et Christian Martin, des écoliers et leurs institutrices ainsi que de quelques nancrassiens.

Nouveauté cette année, après avoir lu la lettre de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, les enfants ont entonné le « Chant des partisans », suscitant l'émotion du public.

À l'issue de la cérémonie, le traditionnel apéritif d'honneur a rassemblé les nancrassiens présents, heureux de se retrouver pour l'occasion.

LA CANTINE : PIQUE-NIQUE DU 5 JUILLET

Comme chaque fin d'année scolaire, le dernier repas à la cantine était un pique-nique dans le parc de la mairie. Le beau temps était de la partie malgré quelques craintes en ce début juillet perturbé.

Ce dernier menu n'a pas manqué de ravir les enfants : tranche de pastèque, burger, chips, fromage et donuts ! Ils se sont éparpillés dans le parc par petits groupes et ont bien profité de ce moment en plein air, sous l'œil vigilant du personnel de la garderie..

Ce pique-nique a aussi rassemblé le personnel communal, les institutrices, le maire et ses adjoints qui ont partagé le menu des enfants.



Le piéton de Nancras

En juillet 2023, le piéton était pensif à force de croiser des déchets (canettes, papiers, mégots ..). Si, de ce côté, la situation s'est améliorée, grâce en partie à la vigilance de nos employés municipaux, il reste du chemin à faire pour la propreté de nos rues, chemins et pelouses souillés par les crottes de chien.

Personne ne souhaite rentrer chez lui, la chaussure tartinée de pâte marron nauséabonde ou la truffe de son toutou parfumée d'une odeur à faire fuir. Les crottes, explosées sous la tondeuse, ne sont guère plus agréables.

Bien que de nombreux propriétaires de chiens se munissent de sacs et prennent la peine de ramasser les déjections de leurs fidèles amis, ce dont ils peuvent être vivement remerciés, d'autres n'en ont rien à faire.

Si vous croisez une de ces personnes inciviles, merci de lui rappeler que vivre ensemble est l'affaire de chacun et, le cas échéant, de faire un signalement à la mairie.

Au bord de la déprime, le piéton espère vraiment pouvoir changer de sujet pour le prochain bulletin !

L'école est finie ! Vivement la rentrée !

L'année scolaire est terminée et c'est l'heure du bilan qui, cette année, se veut très sportif.

Les nombreux projets proposés ont permis aux élèves de classe de CE2, CM1 et CM2 de se dépasser physiquement et de partager des valeurs comme l'esprit d'équipe, l'entraide et la coopération.

Il y a eu la découverte du rugby en partenariat avec le RSR (comprenez : Royan Saujon Rugby). Après plusieurs séances de rugby faites à l'école, les élèves ont passé une journée sur le stade Matet de Royan et ont affronté des élèves de 4 autres écoles !

Au mois de mars les élèves ont profité de cours de hip-hop dans la salle des Halles avec un professeur de l'association All fit de Saintes. Forts de leurs rapides progrès, ils ont pu montrer leurs talents de danseurs lors d'une représentation donnée pour les parents début avril.

N'oublions pas le désormais traditionnel Challenge Tom Besson Gazon, triathlon des enfants. Durant plusieurs mois les élèves se sont préparés pour une épreuve sportive intense : enchaîner 3 disciplines, nager, rouler et courir. Avec plusieurs distances proposées, chaque élève a pu relever son propre défi et se dépasser. Encore une fois solidarité et entraide étaient de mise pour un beau moment sportif, riche en émotions (tous les élèves sont venus encourager et ont terminé la course avec les CE2 qui découvraient l'épreuve).

Les CM2 ont été finalistes d'un concours sur l'égalité fille/garçon dans le sport, dont la vidéo est disponible ici : <https://www.clemi.fr/actions-educatives/concours/zerocliche/palmares-zerocliche-2024>. Ils ont également, en collaboration avec la CDC et l'association « Les p'tits débrouillards », créé un jeu de piste. Ce dernier, installé sur le chemin reliant la maison Marie Bon au château de la Roche Coubron, permet de découvrir la vie du navigateur Pierre Loti.



Sortie de fin d'année des CE2
Accrobranche de la Gataudière



Stage de voile des CM1 à St Palais



Sortie des CM2 à Meschers

Afin de clôturer leur scolarité dans le premier degré en beauté, les CM2 sont partis deux jours à Saint Georges de Didonne pour un séjour entre mer et histoire, sur les traces de la seconde guerre mondiale avec découverte des blockhaus, et paddle avec l'école de voile de Meschers.

Grâce au travail des agents techniques de la mairie, les classes de CE2 et CM1 ont été agrandies. Les élèves et leurs professeurs ont pu profiter d'un espace de travail confortable et propice aux apprentissages.

Le mois de juillet est là et déjà la rentrée prochaine se prépare. Les élèves et les enseignantes ont dit au revoir avec beaucoup d'émotions à Mme Tremblé, maîtresse de CE2, qui a du partir à cause de la fermeture de classe. Mme Marcos Laure, quittant l'école de Sablonceaux, la remplacera à la rentrée.

C'est une rentrée qui s'annonce bouleversée. En effet, les classes de CM1 et CM2 ont été sélectionnées pour assister à une épreuve de jeux Paralympiques de Paris. Une quarantaines d'élèves va donc prendre la direction de Paris le lundi 2 septembre pour assister à des épreuves de para athlétisme, une chance unique qui laissera des souvenirs gravés à jamais !!

Lucie DERUETTE, Directrice de l'école de Nancras

Obligation d'entretien et de curage du Mérard

Selon l'article 215-14 du code de l'environnement « **Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau** ». L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Il est donc demandé aux propriétaires riverains qui ne l'auraient pas encore fait, de procéder à l'entretien de ce cours d'eau. **Pour rappel, l'usage de désherbant est totalement interdit à moins de 5 mètres d'un cours d'eau par arrêté du 12/09/2006.**

Interdiction de brûler des déchets verts chez soi

Que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Vous pouvez les déposer en déchetterie, les utiliser en paillage ou en compost individuel. La mairie n'accorde plus de dérogations.

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

Ne restez pas seul face à la canicule !

En cas de fortes chaleurs, les personnes vulnérables doivent rester vigilantes pour ne pas mettre leur santé en danger. Le plan canicule permet d'anticiper les risques sanitaires.

Chaque commune dispose d'un registre nominatif des personnes vulnérables résidant à leur domicile, afin qu'elles puissent être contactées en cas d'alerte. L'inscription sur ce registre est volontaire et facultative.

Qui peut s'inscrire : Les personnes âgées de 65 ans et plus ou âgées de plus de 60 ans reconnues adultes handicapés

Quand s'inscrire : L'inscription peut se faire tout au long de l'année à la mairie

Opération Tranquillité Vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Lien sur la page internet de la gendarmerie :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/habitation/protéger-mon-domicile-quand-je-pars-en-vacances>

Remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer et le déposer à la brigade de gendarmerie avant votre départ

Lien pour faire la demande en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Tri des ordures ménagères

Les bacs à ordures ont été vérifiés sur notre commune, par CYCLAD, ce mercredi 10 juillet ainsi qu'il y a un mois.

Quelques bacs ont été retoqués ... Pour bien trier, des dépliants sont disponibles en mairie. Vous pouvez aussi consulter le site cyclad.org

Merci à la majorité des nancrassiens qui s'efforce de trier ses déchets et permet ainsi de diminuer les coûts de traitement et, in fine, les factures de redevance.

ENFANCE & JEUNESSE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, HALTE GARDERIE, GARDE À DOMICILE,
CENTRES DE LOISIRS, SECTEUR JEUNESSE ...

Retrouvez toutes les solutions de garde pour vos enfants sur le site www.nancras.fr à la rubrique « Vie pratique ».

La Tribu de Nava



Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans
pendant les vacances scolaires

*Après une année scolaire bien remplie,
place aux jeux avec la Tribu de Nava !*

Du 8 au 19 juillet, les petits pirates partent à la recherche de leur carte au trésor disparue avec, en point d'orgue, une nuit camping pour les plus de 6 ans et un goûter avec les parents, élaboré par les moussaillons.

Du 22 juillet au 9 août, ce sont les jeux olympiques qui prennent le relais avec le vendredi 2 août, une Fiesta Boum Boum déguisée pour petits et grands.

*« Tous
dans le
même
bateau »*



L'heure de la biblio



*Construction du
bateau pirate*

La Tribu de Nava – 18 Rue de l'Aunis – 17600 NANCRAS – 07 64 21 29 71
latribudenava@gmail.com - Facebook : [Latribu Denava](#)

BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE



www.defense.gouv.fr/jdc



INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les vendredis :

12 et 26 juillet - 9 et 23 août -
6 et 20 septembre - 4 et 18 octobre

Horaires d'ouverture : 15h à 18h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence.

VOS VACCINS SONT-ILS PRÊTS POUR LE TOP DÉPART ?

EN CAS DE DOUTE, FAITES VÉRIFIER VOTRE CARNET DE VACCINATION PAR VOTRE PHARMACIEN OU MÉDECIN.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire - CCEUR DE SAINTONGE



Amicale des donneurs de sang bénévoles de la côte de Beauté

POUR FAIRE UN DON DE SANG, IL FAUT :
Être âgé de 18 à 71 ans (moins un jour), peser au moins 50 kg, se munir d'une carte d'identité et prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER DES COLLECTES

mai - juin - juillet 2024

ST GEORGES DE DIDONNE

Relais de la Côte de Beauté 136 Bd de la Côte de B.

ROYAN

Gymnase Pelletan 14 Rue de Sion

SAUJON

La Salicorne 1 route de l'Ilate 17600 Saujon

BREUILLET

Salle multiculturelle Impasse des Bleuets

Pour des renseignements supplémentaires, appelez l'EFS, site de SAINTES : 05 46 93 53 44

17 juillet	St GEORGES DE D	9h à 13h
25 juillet	ROYAN	8h à 12h30
8 août	ROYAN	8h à 12h30
14 août	St GEORGES DE D	9h à 13h
22 août	ROYAN	8h à 12h30
27 août	SAUJON	8h à 12h30
12 septembre	ROYAN	8h à 12h30
25 septembre	BREUILLET	15h à 19h

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

CHIFFRES CLÉS

Chaque année en France



3 000

nouveaux cas de cancer du col de l'utérus

1 100

décès

235 000

tests de dépistage anormaux dont

31 000

lésions précancéreuses ou cancéreuses



53 ans

âge moyen de diagnostic

64 ans

âge moyen de décès



FACE À CE CANCER, 2 MOYENS D'AGIR :

→ **Le test de dépistage par frottis** pour les femmes **tous les 3 ans entre 25 et 29 ans** après 2 tests normaux réalisés à un an d'intervalle et **tous les 5 ans entre 30 et 65 ans.**

→ **La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)** pour les **garçons et les filles entre 11 et 14 ans.** Elle peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.

Depuis le début de l'année scolaire 2023 /2024, l'association Les petites Mains qui rassemblent des parents du RPI des trois communes de Nancras, Sablonceaux, et Balanzac , a multiplié les actions afin de récolter des fonds pour les projets des 3 écoles.



Voici les différentes manifestations qui ont eu lieu tout le long de l'année scolaire :

- 2 ventes de madeleines Bijou
- L'organisation d'une matinée à « Easy rider » à Saintes,
- Vente de sapins
- Vente de tickets de grattage avec remise des lots lors d'un après-midi boom en février.

Nous avons de nouveau participé cette année à la journée de Pâques organisée par les pépinières de Corme Royal avec l'APE Les p'tits Cormillons, puis une vente de crêpes et de gâteaux lors des portes ouvertes du Domaine de la Chauvillière à Sablonceaux le dimanche 19 mai.

Nous avons clôturé cette belle année riche en actions par l'organisation de la kermesse et du repas lors des olympiades des enfants des 3 écoles le vendredi 28 juin à Sablonceaux.



Un grand merci à l'équipe dynamique des petites mains qui serait ravie de compter de nouveaux membres à la rentrée 2024/2025. Merci aussi aux enseignants, aux municipalités pour leur aide et à toutes les personnes qui ont participé à nos actions.

Association de parents d'élèves « Les petites mains » (lespetitesmains.ape@gmail .fr)



ÉLOISES DE NANCRAS

Au mois d'avril, ce sont trois maisons de retraite qu' Eloises de Nancras a eu le plaisir d'animer pour l'après-midi.

Au mois de mai deux d'entre nous sont allés à Marseille pour participer au festival confédéral national pendant que le reste du groupe inaugurerait la nouvelle salle du musée de Grand village.

Le dimanche de la fête des mères, nous étions à Soubise et le 30 mai, nous avons également inauguré la résidence senior « Oh Activ » de Saint-Pierre d'Oléron.

Ce mois de juin ne fut pas plus tranquille puisque nous avons eu le plaisir d'animer 4 maisons de retraite du : Corme Royal, St Savinien, St Georges d'Oléron et Fontcouverte.

Nous avons pris tout de même un moment pour nous retrouver lors d'une sardinade mais surtout pour marier 2 Déjhouqués de l'île d'Oléron.

L'été s'annonce plutôt studieux, sans répétition pour mieux se concentrer sur nos spectacles.

Nous vous donnons rendez vous le 8 septembre pour la sardinade dans le parc de mairie.



Natacha Gaudin 06 68 71 94 90
Karine Machefert 06 71 46 56 16
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100087392115557>



LE FOYER RURAL, un lieu chaleureux de notre village

Le 31 mai, la Fête des voisins a réuni pas loin d'une centaine de nancrassiens malgré un temps incertain. A l'abri dans la grande salle du parc, la soirée s'est terminée fort tard, quelques voisins nous ayant fait profiter de leurs talents musicaux. Pris par l'ambiance, on en a oublié de prendre des photos !

La saison est terminée pour la gym et le yoga. Nouveauté à la rentrée, la gym aura lieu le lundi pour la gym douce et le vendredi matin pour une gym un peu plus soutenue. Les séances sont animées par Sophie Lainé, coach sportive diplômée, avec un maximum de 16 participants.



Initialement prévu à la plage, le pique-nique de fin de saison des yogis s'est déroulé à l'abri de la salle de cours, dans une ambiance très conviviale et chaleureuse.

N'hésitez pas à nous rejoindre à la rentrée pour travailler votre corps, vider votre tête et apprendre à vous relaxer. Reprise probable le mercredi 4 septembre !



Les randonnées, quant à elles, continuent tout l'été, le samedi matin, sauf en cas de trop mauvais temps.

Le 6 juillet, les marcheurs ont participé à leur traditionnel pique-nique. Le temps ne permettant pas de le faire en plein air, un marcheur de Sablonceaux nous a généreusement accueilli chez lui. Nous étions 22 !!

Ces moments conviviaux et amicaux sont précieux par les temps qui courent ...

Si vous souhaitez créer de nouvelles activités, sportives ou culturelles, n'hésitez pas à nous en faire part.

06 12 31 54 86 - www.facebook.com/foyerruralnancras/

AMICALE PÉTANQUE NANCRESSIENNE

Bonjour à toutes et tous,

Quelques nouvelles de votre club de pétanque.

Initialement prévue le 4 mai 24, nous avons décidé de reporter la brocante annuelle au dimanche 23 Juin 24. Celle-ci s'est déroulée sous un temps clément de printemps en début de journée puis finalement estival en fin d'après-midi. 38 exposants s'étaient donc donnés rendez vous pour cette agréable journée. Deuxième brocante réussie même si tout n'était encore parfait.

Nous essaierons de faire encore mieux et nous vous disons à l'année prochaine.

Concernant les résultats sportifs du club, les vétérans ont atteint l'objectif, c'est-à-dire le maintien en 3ème division départementale après une montée la saison passée. Bravo à eux.

N'hésitez à venir les rejoindre pour les plus de soixante ans, ou les moins de soixante ans qui pourront gonfler l'équipe toutes catégories, qui elle débutera son championnat fin Septembre.

Pour rappel, vous pouvez également et tout simplement venir jouer sans compétition, les mardis et jeudis à partir de 14 h.



LE COMITÉ DE RÉDACTION VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ !
Christine ENTEM, Adeline MONTUS, Gaëlle LAURENT